

Étaient présents :	Le maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Marc Fredette Jake Chadwick Chantal Raymond Bruce MacNab Stephen Lloyd Tim Kalil
	Directrice générale et secrétaire-trésorière	Katia Morin
Absents :		

1. Résolution 2014-51 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Tim Kalil résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

2. Résolution 2014-52 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2014

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, secondé par la conseillère Chantal Raymond, et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 avril 2014 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

Aucune annonce

3.2 Correspondances

La Ville a reçu une lettre provenant du Ministère des Affaires Municipales (MAMROT) nous avisant que nous sommes en retard pour présenter nos états financiers 2013.

La Ville a reçu une lettre provenant du Ministère des Affaires Municipales (MAMROT) nous avisant que la Ville a omis d'entrer son budget 2014 dans le programme approprié du ministère.

3.3 APLÉ

Aucun représentant

Rappel : Le centième anniversaire de l'association est fêté cette année.

3.4 Suivi dernière séance

La formation pour les premiers répondants est remise à une date ultérieure.

3.5 Période de questions

Début de la période de question pour une durée maximale de 30 minutes, il est 10h04.

Andrea Leber:

- 1 – Elle demande la balance se trouvant au budget pour les fonds de parc. Elle veut savoir quel est le solde des montants réservés pour les parcs et terrains de jeu.

Réponse : Nous n'avons malheureusement pas encore les sommes finales pour l'année 2013, le vérificateur externe va devoir les vérifier, donc ça peut être sujet à changement. Le rapport financier 2012 est disponible, mais des sommes ont été dépensées en 2013.

- 2 – Elle aimerait obtenir de l'information quant à l'étude effectuée par l'urbanisme pour le projet des Jésuites. Elle aimerait obtenir une copie de cette étude.

Réponse : Si possible d'envoyer une demande d'accès à l'information sur ces demandes ci-dessus puisque la première demande reçue hier ne permet pas d'identifier ces documents. La directrice analysera votre demande et s'assurera si la Ville peut communiquer l'information ou si elle doit assurer la protection de certains renseignements.

Jean Mathieu :

- 1 – À partir de quel fond la Ville paie la réfection du chemin des Jésuites ?

Réponse : La Ville a fait une demande de subvention au programme de la TECQ, cette subvention nous a été accordée par le Ministère des Affaires Municipales (MAMROT). Donc, la réfection du chemin est complètement payée par la subvention.

Fin de la période de questions: 10h12, il n'y a plus de question.

4. Finances et Administration.

4.1 Rapport de la directrice générale

Elle présente son rapport pour le mois d'avril 2014:

- Permis (2), certificats d'autorisation (1), PIIA (0), Lotissement (0) pompage septique (1).

Mutation (1): LDE 1561-1 Vente de Walter Brigham Davis à Paul Laurier.

4.2 Résolution 2014-53 - Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

Ville de Barkmere				
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant				
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication
EFP-177	Revenu Canada	892,20 \$	2014-04-15	Retenues à la source mars 2014
EFP-178	Ministre du Revenu	5 599,72 \$	2014-04-15	Retenues à la source prov. janv. À mars 2014
EFP-181	Bell Mobilité	45,30 \$	2014-04-16	Téléphones mobiles - employés
EFP-179	Bell Mobilité Pagette	35,62 \$	2014-04-21	Pagette - premier répondant
EFP-180	Hydro	342,42 \$	2014-04-21	Électricité - luminaires de rue
3643		1 512,48 \$	2014-04-23	Paie pour période finissant 2014-04-20
3644		1 359,09 \$	2014-04-23	Paie pour période finissant 2014-04-20
EFP-183	Master Card	28,64 \$	2014-05-06	Dépenses diverses
EFP-187		1 359,09 \$	2014-05-07	Paie pour période finissant 2014-05-04
EFP-188		1 564,83 \$	2014-05-07	Paie pour période finissant 2014-05-04
		12 739,39 \$		Total - Règlement 213
3646	ANNULÉ	\$0,00	2014-05-10	MRC des Laurentides montant 3300.81
3647	Monique Bibeau	\$600,00	2014-05-10	Tenue de livre
3648	Les quais Laurentiens	\$12 136,12	2014-05-10	Location quais
3649	8584176 Canada inc.	\$1 100,00	2014-05-10	Remboursement de permis
3650	Katia Morin	\$175,85	2014-05-10	Compte de dépense
3651	Dave Williams Roy	\$310,01	2014-05-10	Compte de dépense
3652	Matériaux R. McLaughlin Inc.	\$5,38	2014-05-10	Vises
3653	Richard O'Shaughnessy	\$442,65	2014-05-10	Storage du bateau
3654	Marine pro service	\$319,15	2014-05-10	Mise au point du bateau
3655	Municipalité d'Huberdeau	\$2 378,75	2014-05-10	Protection contre incendie
3656	Municipalité de Montcalm	\$2 378,75	2014-05-10	Protection contre incendie
3657	Équipement Moore Ltée	\$439,78	2014-05-10	Location Hôtel de ville temporaire
3658	Luc Trépanier	\$959,40	2014-05-10	Compte de dépense
3659	Tremblay Savoie Lapierre	\$8 893,56	2014-05-10	Frais d'avocat
3660	Gilbert Miller & fils	\$819,19	2014-05-10	Déneigement
3661	MRC des Laurentides	\$300,81	2014-05-10	Ajustement quote-part RIDR 2013
3662	CLD de la MRC des Laurentides	\$3 000,00	2014-05-10	Remboursement Volet II
	TOTAL	\$46 998,79		

ADOPTÉE

4.3 Résolution 2014-54 – Embauche d'un inspecteur en bâtiment, en environnement et en navigation

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur actuellement en poste, Dave Williams Roy, a annoncé son intention de quitter son poste;

CONSIDÉRANT l'article 71 *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19 ;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé du maire Luc Trépanier, de la directrice générale Katia Morin, de l'inspecteur Dave Williams Roy et du conseiller Marc Fredette pour rencontrer plusieurs candidats ces derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Léopold Laliberté-Guy a travaillé la semaine du 5 mai 2014 afin de s'initier à la fonction d'inspecteur à Barkmere pour son retour le 9 juin 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE Monsieur Léopold Laliberté-Guy soit embauché à titre d'inspecteur en bâtiment, en environnement et en navigation de la Ville de Barkmere à compter du 9 juin 2014 conformément à l'entente signée et datée du 25 avril 2014;

D'ENTÉRINER la décision de la direction générale quant à la première semaine de travail de Monsieur Laliberté-Guy;

QUE le salaire de Monsieur Laliberté-Guy soit fixé à 36 000,00 \$ annuellement, incluant les indemnités de vacances;

QUE Monsieur Laliberté-Guy soit éligible à deux (2) semaines de vacances durant sa première année en fonction, et à trois (3) semaines après le premier anniversaire de son entrée en fonction.

ADOPTÉE

4.4 Résolution 2014-55 – Dépôt des déclarations de participation à la formation sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

CONSIDÉRANT l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ c E-15.1.0.1) ;

CONSIDÉRANT la résolution 2014-45 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil restants déposent leur déclaration de participation à la formation sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux tel qu'énoncé par le tableau ci-dessous;

Marc Fredette	Conseiller 1	6 mai 2014
Timothy S. Kalil	Conseiller 4	12 avril 2014
Bruce MacNab	Conseiller 5	12 avril 2014

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE le conseil municipal de la Ville de Barkmere accepte le dépôt des déclarations de participation à la formation sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

4.5 Résolution 2014-56 – Contribution financière APLÉ

CONSIDÉRANT QUE l'APLÉ fête son centième anniversaire cette année ;

CONSIDÉRANT QUE cette association demande une contribution financière à la Ville pour la réalisation de cet événement ;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution financera les chapiteaux pour l'évènement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE la Ville de Barkmere contribue financièrement au centième anniversaire de l'Association de la Protection du Lac des Écorces (APLÉ) pour un montant de 1 000,00\$.

ADOPTÉE

4.6 Résolution 2014-57 – Demande de redistribution des sommes pour le pacte rural 2012-2013

CONSIDÉRANT la résolution 2013-29 concernant la mise en valeur du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne réalisera pas ce projet;

CONSIDÉRANT QUE d'autres sommes sont également disponibles dans certains projets et la Ville souhaite les redistribuer;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a investi plus de sommes que le coût prévu dans certains projets faisant partie du pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE les sommes non-utilisées à redistribuer sont de 4 086,13 \$ pour la MRC (60%) et de 2 724,08 \$ pour la Ville de Barkmere (40%);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Stephen Lloyd et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ABROGER la résolution 2013-29 ;

ET

QUE la Ville de Barkmere effectue une demande pour redistribuer les sommes non-utilisées dans le cadre du programme du Pacte Rural 2012-2013, de la manière suivante;

1 – PACL-12-35 : Redistribution des sommes par la Ville de 547,86 \$ et par la MRC de 821,80 \$;

2 – PACL-12-37 et PACL-13-02 : Redistribution des sommes par la Ville de 761,05 \$ et par la MRC de 1 141,57 \$;

3 – PACL-13-04 : Redistribution des sommes par la Ville de 1 415,17 \$ et par la MRC de 2 122,76 \$;

Pour un montant total par la Ville (40%) de 2 724,08 \$ et pour un montant total de la MRC (60%) de 4 086,13 \$.

ADOPTÉE

5. Urbanisme

5.1 Résolution 2014-58 - Dispense de lecture du Règlement 223 modifiant le Règlement de zonage 201

Considérant que l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c.C-19) permet la dispense de lecture d'un projet de règlement;

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 223 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du Conseil ont déclaré avoir lu le Règlement numéro 223 et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil de la Ville de Barkmere renonce à la lecture du Règlement numéro 223 modifiant le règlement de zonage numéro 201.

ADOPTÉE

5.2 Résolution 2014-59 - Adoption du Règlement 223 modifiant le Règlement de zonage 201

CONSIDÉRANT QUE la Ville a affiché l'avis public concernant une demande de participation à un référendum en fonction d'un second projet de règlement à l'hôtel de ville le 29 avril et l'a publié dans le journal local le 30 avril;

CONSIDÉRANT QUE le délai de huit (8) jours suivant la date de la publication s'est écoulé sans que la Ville n'ait reçu de signatures;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a reçu aucune signature, le Règlement 223 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter en date du 10 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ADOPTER le Règlement 223 modifiant le Règlement de zonage 201.

ADOPTÉE

Note: Les copies du Règlement 223 sont disponibles pour consultation lors de la présente séance.

6. Services publics

6.1 Voirie

6.1.1 Résolution 2014-60 - Attribution contrat pour l'entretien lors des périodes estivales 2014 et 2015

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres pour l'entretien lors des périodes estivales 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres comporte deux volets, soit :

VOLET I – Nettoyage du sable sur et chaque côté des voies de circulation

VOLET II – Entretien général des espaces publics

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une seule soumission par l'Entreprise Patrick Labrosse le 2 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ACCEPTER la soumission de l'Entreprise Patrick Labrosse pour les saisons estivales 2014 et 2015 pour les sommes suivantes :

Volet I – Nettoyage du sable

Saison 2014 : 695,00 \$ taxes en sus

Saison 2015 : 695,00 \$ taxes en sus

Volet II – Entretien général des espaces publics

Saison 2014 : 1 295,00 \$ taxes en sus

Saison 2015 : 1 295,00 \$ taxes en sus

Soit pour un montant total de :

Saison 2014 : 1 990,00 \$ taxes en sus

Saison 2015 : 1 990,00 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

6.1.2 Résolution 2014-61 – Attribution contrat pour la réfection du chemin des Jésuites

CONSIDÉRANT la résolution 2013-93;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu une subvention dans le cadre du programme de la *Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions par Gilbert P. Miller & Fils Ltée le 2 mai 2014 pour exécuter les travaux de réfection et de changement des ponceaux sur le chemin des Jésuites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ACCEPTER les soumissions de Gilbert P. Miller & Fils Ltée au montant total de 9 730,00 \$ taxes en sus et de procéder aux travaux.

ADOPTÉE

6.2 Débarcadère

6.2.1 Résolution 2014-62 – Attribution contrat pour la réfection et le drainage du stationnement du débarcadère

CONSIDÉRANT la résolution 2013-93;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu une subvention dans le cadre du programme de la *Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission par Gilbert P. Miller & Fils Ltée le 2 mai 2014 pour exécuter les travaux de réfection et de drainage au débarcadère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ACCEPTER la soumission de Gilbert P. Miller & Fils Ltée au montant total de 7 645,00 \$ taxes en sus et de procéder aux travaux.

ADOPTÉE

6.3 Sécurité civile

6.3.1 Résolution 2014-63 – Création d'un comité en sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere veut mettre son plan de sécurité civile à jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le comité soit formé du maire Luc Trépanier et de trois (3) conseillers Tim Kalil, Bruce MacNab et Chantal Raymond pour l'élaboration d'un plan de sécurité civile ;

ET

QUE ce comité tienne à jour le plan de sécurité civile en le révisant annuellement.

ADOPTÉE

7. Affaires juridiques

7.1 Barkmere VS Grou-Machaelsen

Le 23 mai : Continuation de la procédure pour le dossier du chemin illégal.

8. M.R.C. et affaires gouvernementales

8.1 Rapport du maire

Conseil des maires le 17 avril 2014 :

- 1 Pacte rural : Ils ont discutés de la suite, le gouvernement est très prudent lorsqu'il promet de l'argent, il ne semble plus vouloir s'engager à long terme, par exemple pour les 6 à 7 prochaines années. Le gouvernement ne veut pas s'engager pour plus de trois ans pour les premières années du nouveau pacte rural. Le gouvernement a changé un peu les critères, avant on pouvait proposer des projets plus ponctuels, maintenant ils veulent obtenir des projets qui ont des impacts importants, sociaux et plus régionaux. Nous n'avons pas encore consultés ces nouveaux critères.
- 2 MDDEFP: Actuellement, lorsqu'ils émettent des permis d'opération forestière les entrepreneurs doivent passer par des chemins municipaux et il n'y a aucune compensation de prévu pour les municipalités. La MRC demande au MDDEFP que lorsqu'il octroi les permis d'y inclure des mesures pour que les compagnies forestières soient responsable des dommages sur les routes municipales et qu'ils doivent refermer les chemins forestiers suite à leur utilisation. C'est à suivre.
- 3 La Ville a reçu une facture de la RIDR pour ajuster les quotes-parts pour l'année 2013.
- 4 RC Miller a présenté des factures supplémentaires pour des conteneurs supplémentaires, mais puisque Barkmere n'est pas impliqué nous n'avons pas de sommes à déboursier à ce sujet.
- 5 La MRC a exercé son année d'option dans le contrat de cueillette des ordures avec la firme RC Miller; le contrat de collecte des matières résiduelles est donc prolongé au même prix pour l'année 2015.
- 6 Pas de tournoi de golf pour les maires cette année.
- 7 SQ : Dans leur rapport, ils indiquent leurs priorités 2014 et 2015, ils vont porter davantage attention aux véhicules récréatifs et aux bateaux.

9. Levée de la séance

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 14 juin 2014, à 10h00, au Centre communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

9.1 Résolution 2014-64- Levée de la séance

Il est 10h50.

Il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Tim Kalil et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Katia Morin, Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Permis et Certificats d'Autorisation pour le mois d'Avril 2014 - Ville de Barkmere

PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permis			Type <small>Constuction, réno, reconstruction, agrandissement</small>	LDE	Propriétaire/ Demandeur	Description
	Year	Category	Number				
17-avr-14	2013	C	06	Installation septique	8050	Kathryn Donaldson DelTorchio	Construction d'une nouvelle installation septique
17-avr-14	2013	C	07	Installation septique	6514	Lawrence Henry Gill	Construction d'une nouvelle installation septique

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permis			Type <small>Constuction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage</small>	LDE	Propriétaire/ Demandeur	Description
	Year	Category	Number				
25-avr-14	2014	CA	05	Démolition	1350	Peter Gélinas	Démolition d'un bâtiment principale abandonné et devenu dangereux

VIDANGES SEPTIQUE - ANNÉE 2014

Receiving date	LDE	Owner	Pumped date	Pumped by
19-avr-14	111-5	Claude Boileau	17-04-2014	Sani Nord